



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Vendredi 9 juin 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 9 juin, à Faycelles à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 5 juin 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 11/052023
- Relocation appartement école
- Fédération Partir

- Questions diverses

Membres présents :

- M. Jean-Claude Laborie, maire
- Mmes Evelyne Cavalerie, Nadine Lafon, Hélène Mathieu, Yveline Poinot, Carine Pradelle
- MM. Jérôme Besse-Daynac, Frédéric Dartois, Jean-François Hugonenc, Jean-Claude Ibanez, Samuel Conte, Jean-Christophe Labascoule, André Rodrigues

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

- Mme Maylis Lavayssière
- M. Eric Fages

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M. André Rodrigues pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Proposition n°1 de l'ordre du jour : **Relocation d'un appartement au-dessus de l'école**

Suite au départ du précédent locataire, une nouvelle locataire prendra sa suite à partir du 16 juin 2023.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n°2 de l'ordre du jour : **Adhésion à la Fédération Partir**

C'est une association loi 1901, regroupant plusieurs acteurs de la cité : la municipalité de Figeac, le Comité d'Entreprise de l'usine Ratier, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et en partenariat pour certaines actions, l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional. Huit mairies de la Communauté de Communes ont signé une convention avec l'association.

Devenir partenaire de cette association d'éducation populaire permet de renforcer son implantation et son travail mené auprès des familles du territoire du Grand Figeac et de faire bénéficier les petits Faycellois d'un tarif préférentiel.

Le coût de l'adhésion pour la commune est de 100€ par enfant participant à un séjour en Centre Aéré. L'an dernier, 13 enfants de Faycelles y ont participé.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Questions diverses

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France

M. le Maire souhaite adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), plus à même d'apporter une aide, un soutien et un accompagnement dans le cadre de son mandat.

Assemblée Générale de la SCIC La Vinadie le 17 juin

Pour rappel, cette société est née d'un projet coopératif visant à relancer la production vinicole sur le territoire du Figeacois en mutualisant le chai mis en place par la SCIC.

La commune ayant souscrit à une part sociale de la SCIC, le Directoire de la Vinadie a proposé qu'un membre du conseil municipal fasse parti de son Conseil de Surveillance.

Aucun candidat ne s'est proposé.

Demande de DPE pour les 2 logements situés au-dessus de l'école

Un Diagnostic de Performance Energétique est désormais obligatoire pour la location de tout logement. Des diagnostiqueurs certifiés seront consultés à cet égard au plus tôt.

Courrier reçu en mairie

M. le maire informe le conseil municipal d'un courrier que lui a adressé le Père Guillaume, de la paroisse catholique de Figeac, au sujet de chats errants autour de l'église Notre-Dame au Mas du Noyer. Ceux-ci, très nombreux, provoquant des nuisances dans l'église, il lui est demandé de bien vouloir agir et de trouver des solutions pour faire cesser ces désagréments. Une réponse appropriée sera apportée à cette missive.

Chute d'un mat éclairant le parking à l'entrée du bourg

Lors d'un des derniers épisodes venteux subis par la commune, un mat équipé de projecteurs lumineux est tombé. Un devis a été demandé pour son remplacement (3500€).

Fin de la séance du Conseil Municipal : 20h30